Zeitschrift: Publikationen der Arbeitsgruppe für Kriminologie

Herausgeber: Schweizerisches Nationalkomitee für geistige Gesundheit ; Arbeitsgruppe für Kriminologie

Band: - (1986)

Artikel: Les conséquences des suicides en prison sur le personnel pénitentiaire

Autor: Mivelaz, Marcel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1051041

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les conséquences des suicides en prison sur le personnel pénitentiaire

Marcel Mivelaz

La littérature sur les suicides en prison est certes fort abondante et nombreux sont les travaux qui traitent de la personnalité des suicidés, de la statistique ou des variations saisonnières de ces événements. On a étudié les corrélations existant entre les conditions particulières de la détention préventive et la fréquence des suicides. En revanche, nous n'avons pas trouvé de références précises sur l'attitude des surveillants de prisons face à ces événements dramatiques. *Montandon* et *Crettaz* ont, en 1981, dans leur ouvrage intitulé »Paroles de gardiens, paroles de détenus«, consacré une partie de leur ouvrage au personnel de la prison. Ces auteurs soulignent aussi le peu de travaux concernant les surveillants des prisons. Cette disproportion d'intérêt traduit d'ailleurs une réalité à laquelle sont sensibles les surveillants et qu'il leur arrive d'exprimer parfois en disant: »on fait tout pour les détenus et rien pour nous«. Ces paroles ne sont d'ailleurs pas la simple formulation d'un sentiment d'envie ou de frustration, mais mériteraient d'être approfondies.

On peut fort bien admettre que les travaux concernant les surveillants sont plus difficiles à entreprendre que ceux des détenus. En effet, les détenus ont toute liberté de s'exprimer auprès d'observateurs étrangers à la prison, soit qu'ils éprouvent un sentiment de détente en pouvant confier leurs soucis et leurs difficultés à quelqu'un qui les écoute, soit qu'ils souhaitent trouver un bénéfice secondaire en dévoilant les injustices, réelles ou non, à quelqu'un dont ils espérent l'aide. En revanche, le personnel, par son ancienne habitude et tradition de silence, ne parle pas volontiers en face d'un observateur étranger à la prison. Bien des travaux consacrés aux surveillants présenteront donc dans leur essence même deux aspects apparemment contradictoires: le recours à un observateur extérieur à la prison peut garantir une neutralité d'attitude et une impartialité précieuse pour apprécier les faits et les comportements, mais il existe le désavantage lié à la difficulté de contact et d'échange entre les surveillants et un observateur n'appartenant pas à leur milieu. Cette ambiguité joue d'ailleurs un rôle essentiel à tous les niveaux des études concernant l'univers carcéral. Jamais, un observateur étranger ne pourra comprendre profondément ce

qui se passe au plus profond d'un détenu ou d'un gardien, puisque, par principe, il est étranger à ce monde.

C'est en pensant à ces difficultés de compréhension et de dialogue que nous avons voulu tenter une approche des réactions et des attitudes du personnel face aux suicides de détenus. Fort d'une expérience de plus de trente ans de psychiatrie pénitentiaire, nous avons pu approcher, suivre, comprendre les surveillants et développer avec eux des relations de travail, de collaboration et, parfois, même d'amitié. Nous pouvions donc légitimement affirmer être à un poste privilégié pour observer, enregistrer et témoigner. Conscient des réticences qu'aurait provoqué chez le personnel le recours à des questionnaires ou à des entretiens systématiques, nous avons préféré aborder le thème du suicide en milieu carcéral dans des discussions libres et informelles au cours des pauses de travail, à la cafeteria ou à l'occasion de rencontres fortuites. D'une manière générale, les surveillants se sont exprimés très directement. Mis au courant du but de ces entretiens, c'est-à-dire cet exposé-ci, ils ont manifesté leur satisfaction que quelqu'un s'intéresse à leurs problèmes ou à leurs difficultés. Si nous pensions découvrir des remarques ou des attitudes inattendues, nous avons été déçu et nous avons le sentiment pénible que tout ce que nous apportons ici a déjà été dit, une fois ou l'autre. Peut-être, cependant, l'éclairage en sera différent et, selon l'antique adage, »bis repetita placent«.

En effet, nous n'avons pas enregistré de propositions particulièrement novatrices ou audacieuses en relation avec le problème des suicides. Nos entretiens n'ont pas été étendus à l'ensemble du personnel de surveillance des prisons vaudoises et il s'est agi essentiellement des surveillants d'une prison préventive, entendus et observés au fil de notre activité durant environ deux ans. Nous n'apporterons ici aucun élément chiffré, mais bien plutôt des remarques et des réflexions pouvant susciter ensuite des commentaires.

D'une manière générale, on pourrait classer les réactions des surveillants en deux catégories principales: des attitudes d'indifférence ou des réactions émotionnelles profondes. A une ou deux reprises au plus, nous avons entendu l'un ou l'autre surveillant s'exprimer à propos des suicides de détenus en admettant que »cela faisait un truand de moins sur la terre«. Cette réaction était d'ailleurs souvent atténuée ensuite, le surveillant faisant remarquer que dans certains cas précis, le suicidé n'avait guère d'autre issue que la mort. Cette dernière opinion a été partagée par d'autres surveillants dans le cas d'un assassin qui avait tué sa femme d'une manière particulièrement odieuse. On a le sentiment alors que la réaction du personnel se fonde sur le principe du »bilan négatif«. Ils ont le sentiment qu'un délinquant sexuel dangereux et multirécidiviste ne pourra jamais plus se sortir de sa situation et qu'il est préférable pour lui de dispa-

raître plutôt que de souffrir longuement en prison. Ils appliquent le même raisonnement à des cas d'assassinat chez des individus qui, à cause de leurs délits, ne pourront plus jamais se réinsérer dans une vie normale.

En dehors de ces cas exceptionnels, nous retiendrons les deux catégories de réactions citées précédemment. L'attitude d'*indifférence* est affichée par une minorité de surveillants que l'on pourrait estimer à 25 % de l'effectif. Cette attitude se traduit, dans les entretiens, par des remarques et des paroles ayant la forme suivante: »ce sont les risques du métier, on ne peut pas tout empêcher, ça ne m'empêche pas de dormir«. Les surveillants expérimentés, ayant déjà vécu des suicides en prison, estiment qu'il s'agit là de réactions superficielles chez des hommes qui n'ont pas encore été confrontés avec la réalité de ce problème. On trouve fréquemment ces attitudes chez des surveillants relativement peu motivés à leur travail et ils correspondent aux types »répressif« et »indifférent« qu'a décrits Madame *Montandon*[1].

Dans la seconde catégorie de réactions, la plus nombreuse, nous trouvons les surveillants qui vivent l'événement suicidaire avec une participation émotionnelle profonde et authentique. Ils sont d'autant plus touchés, s'il s'agit d'individus jeunes ou désemparés. Souvent, ils se sentent très concernés et se posent de multiples questions sur leur comportement et leurs observations dans les heures qui ont précédé le suicide. Ils cherchent au travers de cette expérience à affiner leurs moyens de détection des cas suicidaires afin de mieux prévenir de tels événements.

Dans cette dernière catégorie, je citerai le cas d'un surveillant qui a vécu intensément une telle situation: il avait installé un prévenu dans la cellule 31, s'était longuement entretenu avec lui à plusieurs reprises, car le prévenu lui paraissait sombre et préoccupé. Avant de quitter son service le soir, il s'était encore assuré que tout allait bien et, rassuré, il était rentré chez lui. Le lendemain matin, son premier souci fut de voir comment le prévenu de la cellule 31 avait passé la nuit et il le découvrit pendu. Ce surveillant chercha intensément à comprendre ce qui avait pu lui échapper au cours des entretiens et, durant plusieurs mois, ressentait une angoisse à chaque fois qu'il plaçait un prévenu à la cellule 31. Cette observation est intéressante en ce sens que le surveillant se souvient de ces faits trente ans après leur survenance, qu'il a développé une anxiété et un recours à une forme de pensée magique (»la cellule 31 est marquée«) et que, sans aller jusqu'à des sentiments de culpabilité, il s'est senti profondément concerné par l'événement. A ce propos, on pourrait rappeler ici l'opinion de *Fully* selon laquelle le véritable suicidant réalise son acte envers et contre tout, dans le silence et en cachette, et se trouve déjà au-delà d'une possibilité d'aide.

L'intensité de la réaction émotionnelle peut s'expliquer aisément par le fait que les surveillants ne sont pas entraînés par leur métier à affronter

l'image de la mort et n'en ont pas l'expérience comme le personnel médical et paramédical. Cette constatation s'inscrit donc en contradiction avec les assertions d'un petit nombre de surveillants qui tendent à banaliser le problème du suicide en l'inscrivant dans les risques du métier. Mais s'agit-il d'une banalisation ou d'une réaction de défense contre l'angoisse?

Les jeunes surveillants qui ont déjà bénéficié d'une formation complète au Centre de formation du personnel pénitentiaire estiment que, sur ce point précis, l'enseignement qui leur est donné demeure trop théorique et abstrait. Il est évident qu'on ne peut donner un enseignement concret en ce domaine, mais ces remarques s'adressent davantage à l'aspect psychologique et philosophique de la matière enseignée. En ce domaine, comme en bien d'autres, on voit nettement se faire jour les exigences des surveillants pour un enseignement ou une formation complémentaire extrêmement pratique, »collant à la réalité« et dépourvu de considérations trop théoriques dans lesquelles ils ont peine à se mouvoir. On peut comprendre la légitime ambition des enseignants désireux de voir leurs élèves accéder à des niveaux supérieurs de connaissance et de fonctionnement, mais peut-être vaut-il mieux développer le surveillant tel qu'il est, plutôt que de lui donner des notions étendues et inassimilables en profondeur.

Ces exigences pour un enseignement pratique et un langage proche de la réalité et des faits expliquent que certains surveillants paraissent moins touchés ou moins concernés qu'ils le sont en réalité par les drames en prison. En fait, ils ont surtout une certaine difficulté à verbaliser ce qu'ils ont ressenti et vécu des événements, car toute leur formation antérieure à la profession de surveillant a été, la plupart du temps, axée sur des travaux manuels. Ils ont ainsi developpé le sens du réel et du pratique et non pas celui de la théorie et des hypothèses ou des interprétations psychologiques.

Leur mode de réflexion obéit à d'autres mécanismes et impératifs: cela explique les oppositions qui surgissent entre le personnel de surveillance et le personnel médico-social. En fait, l'opposition n'existe que pour ceux qui veulent en voir une et il vaudrait mieux parler d'une complémentarité d'attitude. De toute manière, ces remarques doivent engager les responsables de l'enseignement aux surveillants à tenir compte de leur demande afin de ne pas perdre le contact avec la réalité.

Un autre aspect de l'attitude très réaliste du personnel de surveillance réside dans le sang-froid constamment démontré par les surveillants lors d'un événement dramatique en prison. Il nous est arrivé à plusieurs reprises d'être présent lors de la découverte d'un suicide ou d'une mort subite, à chaque fois le personnel a réagi avec rapidité et efficacité. Lors d'une tentative de suicide grave par précipitation dans le vide, alors que des détenus présents s'évanouissaient et s'affolaient, les surveillants surent se partager les interventions efficaces: l'un s'occupant de faire rentrer en cel-

lule les détenus, l'autre d'alerter l'infirmerie, l'ambulance, etc. Cette qualité dans les réactions est certainement le résultat d'une formation professionnelle de base complétée par des cours de secourisme, suivis bénévolement par la plupart des surveillants. Ce perfectionnement dans la formation des surveillants donne raison aux constatations faites par *Fully* qui l'avait déjà organisé en France dès 1956.

L'attitude des surveillants est en revanche différente, beaucoup plus diversifiée et nuancée, à l'égard des tentatives de suicide. D'une manière générale, ils montrent une certaine irritation à l'égard des tentatives de suicide qui ont manifestement un but utilitaire ou qui sous-tendent des attitudes de chantage ou de manipulation. Ils se sentent parfois impuissants et dépassés devant certains caractériels qui s'entaillent les veines à répétition pour des futilités. Dans ces cas, ils ont quelque difficulté à comprendre qu'il puisse y avoir une forme d'appel chez ces caractériels qui d'ailleurs ont souvent refusé auparavant toute tentative de dialogue. En revanche, les surveillants perçoivent fort bien, même ceux qui paraissent indifférents à ces préoccupations, les changements d'attitude ou de comportement annonciateurs de gestes suicidaires. C'est trés fréquemment d'ailleurs que des surveillants nous ont fait part de leurs soucis pour des détenus qu'ils suspectaient de vouloir attenter à leurs jours. Là encore, la communication et le dialogue se fondent sur un climat de confiance et de connaissance réciproque, mais le contenu même du message demeure très sobre. Il arrive parfois que le surveillant exprime ses craintes, sans pouvoir les illustrer par des faits précis. Il s'agit alors de décripter le message qui est fondé sur une appréciation intuitive d'un changement, parfois minime, dans la tonalité affective d'un détenu. Il serait vain de croire que ces remarques peuvent être précisées par une analyse rigoureuse et pourtant elles conservent toute leur importance pour prendre à temps utile des mesures opportunes. En fait, de telles remarques sont le résultat de la cohabitation forcée entre les détenus et les surveillants et elles donnent ainsi raison aux surveillants qui nous disent si fréquemment: »c'est nous qui vivons constamment avec les détenus, on les connaît mieux que vous«.

Ces réflexions nous amènent tout naturellement à évoquer l'importance des surveillants dans la prévention des suicides. Nous n'avons pas souvenir d'avoir jamais été alerté en vain par des surveillants qui suspectaient un risque suicidaire. Souvent cepedant l'entretien avec le candidat au suicide n'amenait que peu de matériel et nous devions renoncer à des mesures de sécurité particulières (hospitalisation ou isolement) qui auraient été mal comprises ou non acceptées par le patient. Dans ces cas, le surveillant prenait le relais du médecin ou de l'infirmier, en demeurant attentif. Ce sont ces cas d'urgence qui permettent au médecin de nouer une collaboration valable avec les surveillants puisque sur eux repose alors le souci de veiller à tout ce qui peut survenir durant la nuit. Lors d'appels d'ur-

gence motivés par un risque de suicide chez un détenu, nous avons utilisé cette occasion de rencontre pour, une fois l'examen terminé et les décisions prises, s'entretenir longuement avec le personnel de veille. Autour d'une tasse de café, le cas précis devenait prétexte à des réflexions plus générales et nous sommes persuadés que ces rencontres et ces conversations informelles apportaient, en même temps qu'un perfectionnement du personnel, une meilleure connaissance réciproque. C'est en effet au milieu de la nuit que sont abordés les problèmes graves et que se révèlent les personnalités. Notre expérience vécue rejoint donc pleinement les remarques de *Fully* (2), de *Chesnais* (3) et de *Guignet* (4) sur le rôle des surveillants. Notre facon de procéder nous semble aussi aller dans la ligne de *Bernheim* (5) qui est soucieux de responsabiliser les gardiens et de les investir d'une fonction sociale et de soutien. Nous estimons cependant qu'il doit s'agir là d'un perfectionnement du surveillant et non d'une "mutation", car le surveillant doit conserver son statut et son identité propre, tout en accroissant encore son efficacité sur le plan relationnel.

Enfin, pour terminer, il est nécessaire de mentionner les réactions des surveillants face aux comptes rendus publiés dans la presse après un suicide en prison. Bien des surveillants ont été tour à tour déçus, amers et irrités à voir une presse, souvent passionnée, prenant fait et cause pour le malheureux jeune homme mort en prison, mais parfois silencieuse dans d'autres cas de suicides survenus hors de la prison. Il n'est pas toujours aisé de faire comprendre au personnel que souvent la presse manque d'objectivité en reflétant une opinion publique variable et inconstante. Les surveillants réagissent alors en individu doués d'un solide bon sens et s'étonnent du changement d'attitude des journalistes entre le moment du procès et sa mort en prison. En fait, cette variabilité correspond bien à l'opinion générale des citoyens qui, lors d'agressions, appellent les gendarmes pour s'apitoyer, quelques mois plus tard, sur le sort du malheureux prisonnier et, seuls quelques journalistes de qualité supérieure parviennent à se distancer de ces réactions instinctives pour poser des problèmes fondamentaux.

En conclusion, nous avons le sentiment que, sans vouloir faire un éloge démesuré des surveillants, nous disposons d'un personnel dont la collaboration est précieuse dans la prévention des suicides. Nous devons cependant être attentif à leurs réactions lors de drames en milieu carcéral. Chaque événement de cette sorte devrait être l'occasion d'un dialogue avec les surveillants tant de la part de la direction que du personnel médico-social.

Bibliographie

1. *Montandon C. et Crettaz B.:* Paroles de gardiens, paroles de détenus. Ed. Masson – Méd. et Hyg. Genève, 1981

2. *Fully G. et al.:* Suicides en milieu carcéral. Ann. de méd. lég. 45: 108 – 115. 1965

3. *Chesnais J.C.:* Les suicides et les tentatives de suicide en prison et en milieu libre: analyse de la crise récente. Rev. Sc. crim. Droit pénal comp. 2: 375 – 384, 1977.

4. *Guignet A.:* Etude descriptive d'une population à haut risque: les suicidants à la prison genevoise de Champ-Dollon du ler octobre 1977 au 31 mars 1979. Thèse méd. No 3892. Ed. Service Rapide Offset. 1981

5. *Bernheim J.:* Ethique en médecine pénitentiaire. in Ethique et Médecine, Acad. Suisse des Sciences med., Ed. Schwabe, Bâle, 1980, p. 411 – 418

Zusammenfassung

Der Referent beschreibt die Reaktionen des Strafvollzugspersonals nach einem Suizid im Gefängnis. Er teilt diese Reaktionen in zwei Hauptgruppen: erstens die gleichgültigen Verhalten und zweitens die emotionellen Reaktionen. Die letzten Reaktionen sind bedeutend häufiger als die ersten.

Die Gleichgültigkeit einiger Wächter vor dem Drama eines Suizids begegnet sich besonders bei Beamten, die noch keine solche Erfahrung erlebt haben und kann auch an eine Abwehrreaktion vor der Angst und dem Tode denken lassen. Die emotionelle Reaktion kann manchmal so tief sein, daß sie ziemlich lang dauert, aber ohne das adäquate Verhalten in diesen Umständen zu beeinträchtigen. Sie ist charakterisiert durch ein Gefühl von Mitleiden mit dem Opfer (manchmal Identifizierung) und Erstaunen vor dem unvermuteten Drama.

Durch die Analyse der verschiedenen Verhalten der Wächter kommt der Referent zum Schlusse,daß das Gefängnispersonal eine sehr wichtige und bedeutende Rolle an der Prevention der Suiziden im Gefängnis spielt. Um diese Rolle noch mehr und weiter zu erforschen, muß der Dialog zwischen Wächter und sozio-medizinischem Mitarbeiter sich noch tiefer entwickeln. Er gibt, als Beispiel, die Möglichkeit, die Notfälle zur informellen Diskussion mit dem Personal über diese Themen zu benutzen.

Marcel Mivelaz
Dr. med.
Av. du Léman 28
1005 Lausanne